

organismes du gouvernement fédéral qui s'occuperont de l'échantillonnage en vue du même objectif fondamental; le premier est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et l'autre, le ministère des Mines et des Relevés techniques. J'avais cru comprendre que l'objectif premier était de centraliser ces travaux au sein d'un même ministère et je m'étonne donc que nous voulions charger deux ministères d'effectuer notre première étude.

Je ne parviens pas à comprendre le bien-fondé de cette décision. Selon moi, ce sera moins efficace et plus coûteux, mais je me garderai de faire des commentaires définitifs jusqu'à ce que nous ayons reçu plus de détails à cet égard, de même que sur la question des opinions des hauts fonctionnaires des États-Unis et de leurs divergences de vues avec M. Kierans. J'espère que les crédits du ministre nous seront soumis au début du programme des subsides, cette année, afin que nous puissions avoir un débat essentiel sur toute cette question urgente.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, la deuxième partie des observations du député de Kamloops (M. Fulton) m'a intéressé. Comme lui, j'ai été quelque peu surpris de voir qu'on autorise deux ministères fédéraux à entreprendre ces études. Toutefois, peut-être portent-elles sur deux domaines différents, et les renseignements supplémentaires que nous pourrions peut-être obtenir nous permettront de juger si c'est la méthode la plus économique.

Quant à la question plus générale de l'annonce du ministre, je suis sûr que tous les députés sont heureux de voir que des mesures précises seront prises.

Certes, les rapports qui nous sont parvenus sur la pollution croissante des Grands lacs font voir la nécessité d'un programme-choc quelconque. On pourrait se demander si l'étude proposée sera finie assez tôt pour qu'on puisse apporter assez rapidement des correctifs contre la pollution croissante, mais je pense que la meilleure façon pour moi de résumer cette affaire, c'est de dire que je suis heureux de voir que l'on essaie au moins d'enrayer le mal avant que le tort soit irréparable.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, sans contester l'urgence et l'importance de la déclaration du ministre, les membres de notre parti attendront, avant de formuler leurs observations, d'avoir pu étudier le rapport qu'il a présenté cet après-midi. Mais je voudrais ajouter que ce rapport souligne dans ce domaine la grande importance du programme général des ressources hydrauliques qui comprendra la question de la pollution des eaux.

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

LES REPRÉSENTANTS DE LA CHAMBRE AU COMITÉ MIXTE

M. Bernard Pilon (Chambly-Rouville) propose:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des deux Chambres chargé de la régie du restaurant du parlement et que la Chambre sera représentée au sein dudit comité par les députés suivants: Monsieur l'Orateur, MM. Bigg, Boulanger, Brand, Cantelon, Cowan, Crossman, Crouse, Émard, Éthier, Hales, Herridge, Horner (The Battlefords), Johnston, Langlois (Chicoutimi), Leblanc (Laurier), Matheson, McNulty, Noble, Peters, Rock, Simard, Tucker, Vincent, Whelan et Winkler.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ACCORDS CONCLUS AVEC LA FRANCE—DÉPÔT DE DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

M. D. S. Macdonald (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le 2 février 1966, la Chambre a adopté un ordre en vertu de la motion n° 24 inscrite au nom de l'honorable député de Carleton (M. Bell) pour la production de certains documents se rattachant à des accords conclus entre les gouvernements du Canada, de la France et de la province de Québec. Par la suite, l'honorable député de Carleton a signalé qu'il était question d'un certain nombre de documents supplémentaires dans un des documents déposés. Renseignements pris, on a constaté que les documents dont avait parlé l'honorable député de Carleton avaient déjà été déposés à la Chambre en vertu de la motion n° 17 de la dernière session inscrite au nom de l'ancien honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue, motion adoptée par la Chambre le 5 mai 1965.

Toutefois, le député de Carleton a dit que les députés trouveraient utile d'avoir des copies des documents déposés à la Chambre en vertu de l'ordre antérieur, ainsi que des documents déposés conformément à l'ordre du 9 février 1965. De plus, la traduction d'un des documents, qui n'était pas prête au moment où la Chambre a donné cet ordre le 9 février, est maintenant disponible et je demanderais le concours de la Chambre pour donner un ordre supplémentaire à celui du 9 février en vue de permettre le dépôt de ces documents supplémentaires.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire dépose ces documents en supplément à l'ordre précédent?

Des voix: D'accord.